



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
TRIVALOR - Déchets & Écologie industrielle



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)**

2025 - 2030

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
11, rue Montgrand
13006 MARSEILLE

Tél. : 04 95 09 31 00
Fax : 04 95 09 31 09
E-mail : marseille@inddigo.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 INTRODUCTION	3
1.1 CONTEXTE	3
1.2 ETAT DES LIEUX	3
1.3 ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX (AFOM)	6
2 PLANIFICATION, ANIMATION ET GOUVERNANCE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPDMA)	7
2.1 PROCESSUS D'ELABORATION D'UN PLPDMA	7
2.2 ANIMATION D'UN PLPDMA.....	7
2.3 GOUVERNANCE D'UN PLPDMA : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI8	
2.4 LES TEMPS FORTS DE LA REVISION DU PLPDMA	9
3 OBJECTIFS	11
3.1 REGLEMENTAIRES	11
3.2 DE LA COLLECTIVITE	11
4 PROGRAMME D' ACTIONS	11
5 PLANNING ANNUEL DES ACTIONS	12
6 ANNEXES : FICHES ACTIONS	13

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

La prévention de la production des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions, notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien, visant à :

- ✓ Réduire les quantités de déchets produits : c'est la **prévention quantitative** ;
- ✓ Réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable : c'est la **prévention qualitative**.

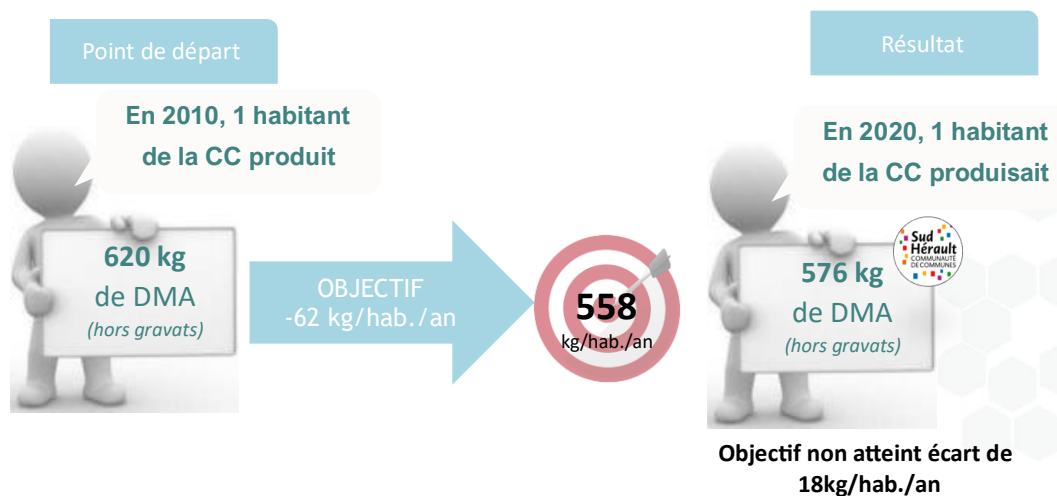
La CSSH, ayant la compétence collecte, doit se plier à la réglementation nationale, qui impose la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

1.2 ETAT DES LIEUX

Un état des lieux est nécessaire à la rédaction et à la révision d'un PLPDMA, afin de connaître au mieux le territoire et de pouvoir adapter les actions possibles à ses enjeux et à sa typologie. Ce PLPDMA s'inscrit dans la continuité d'un premier PLPDMA élaboré sur la période 2016-2022 qui visait l'atteinte des objectifs suivants :

Produit ciblé	Thématique	Gisement ciblé (en kg/hab./an)	Hypothèses de mise en œuvre	Potentiel de réduction (kg/hab./an)
Déchets putrescibles (cuisine, jardin dont Déchets verts)	Compostage individuel	130	250 composteurs / an sur 4 ans (800) : de 7,5% à 18% des pavillons en 2020	13
Déchets de cuisine	Gaspillage alimentaire	30	10% de participants en 4 ans pour un résultat de -30% du gisement	1
Biens d'équipement (meubles, jouets...)	Détournement vers le réemploi : ressourçerie	6	50% du potentiel de détournement des encombrants vers le réemploi	3
Eléments d'ameublement (mobilier, matelas...)	Mise en place de la filière REP (DEA)	26,5	50% du mobilier récupérés dans les encombrants de déchèteries	13
Déchets inertes (gravats)	Communication / Promotion d'alternatives pour les chantiers	110,0	8% (~2%/an) de baisse sur le gisement total (particuliers + professionnels)	9
Papiers (Imprimés Non Sollicités)	Développement "Stop Pub"	11,0	10% des foyers	1
Ensemble du gisement de déchets	Communication, Sensibilisation du public	719	Impact difficilement évaluable (-1% à - 5% des DMA) : estimation -3%	22
Déchets Dangereux des Ménages (DDS)	Promotion d'alternatives et collecte sélective	2,2	Pas d'objectif de baisse, le ratio théorique étant de 5 kg/hab/an	0
Objectifs à atteindre :			Objectif (-10%) entre 2010 et 2020 :	70
Données intermédiaires en 2015 :			Evolution passée (2010-2015) :	-16
Objectif total de réduction :			Objectif de réduction 2016 - 2020 :	86
Estimation de la réduction :			Estimation réduction 2016 - 2020 :	62

◆ Résultats du PLPDMA précédent

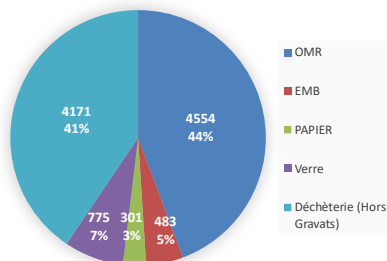


◆ Bilan du précédent PLPDMA

Axes thématiques	N° action	Actions	Bilan
3/ Actions exemplaires de la Collectivité	1	Réduire la consommation de papier de la Collectivité	Action mise en place mais difficulté de suivi
	2	Développer les achats écoresponsables	Pas avant 2024
	3	Exemplarité des pratiques : améliorer les comportements écoresponsables	pas d'action mise en place
	4	Accompagner les Collectivités adhérentes, élaboration d'une charte	pas d'action mise en place
1/ Actions d'évitement et détournement de la production de déchets	5	Mise en place filières réemploi	pas d'action mise en place
	6	Mise en place filière REP meubles (DEA)	Action mise en place sur 2 déchèteries
	7	Réduire les déchets putrescibles bois (compostage domestique et broyage)	357 composteurs distribués + 6 communes dotées de composteurs partagés
	8	Réduire les Imprimés Non Sollicités (diffusion du STOP PUB)	pas d'action mise en place
2/ Actions spécifiques pour la réduction des déchets des services techniques et des entreprises	9	Accompagner les entreprises dans la réduction des déchets et communication sur la RS	pas d'action mise en place
4/ Communication générale et	10	Communication générale auprès du grand public (dont déchets dangereux)	Publications grand publics

Production de DMA en 2022

Tonnage 2022 collecté par flux



En 2022, 1 habitant de la CC produit

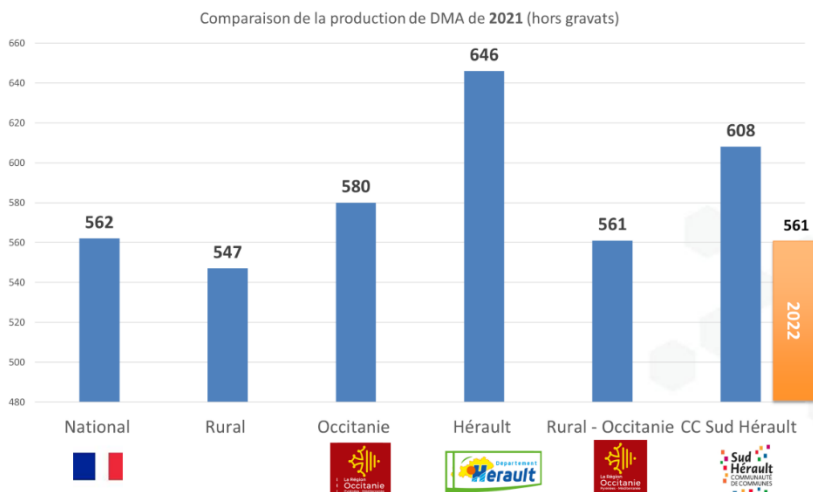


10 284 tonnes en 2022 hors gravats

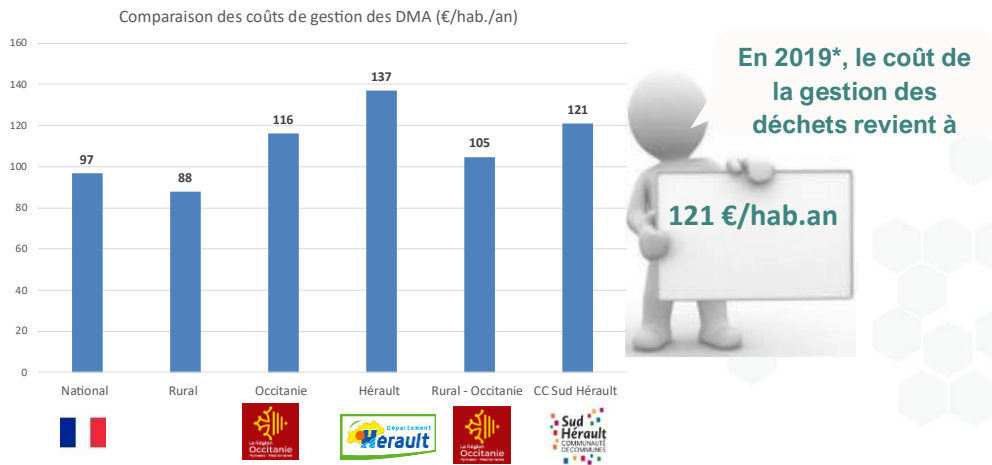
Evolution de la performance des DMA entre 2019 et 2022

Evolution de la performance en kg/hab./an					
année	2019	2020	2021	2022	Evolution entre 2019 et 2022
Ratio OMR	253	246	248	248	-2%
Ratio EMB		23	26	26	7%
Ratio PAPIER	40	18	17	16	
Ratio VERRE	38	39	41	42	11%
Ratio déchèterie (hors gravats)	247	250	277	228	-8%
Total	578	576	608	561	-3%

Comparaison de production de DMA



Coût de la gestion des déchets

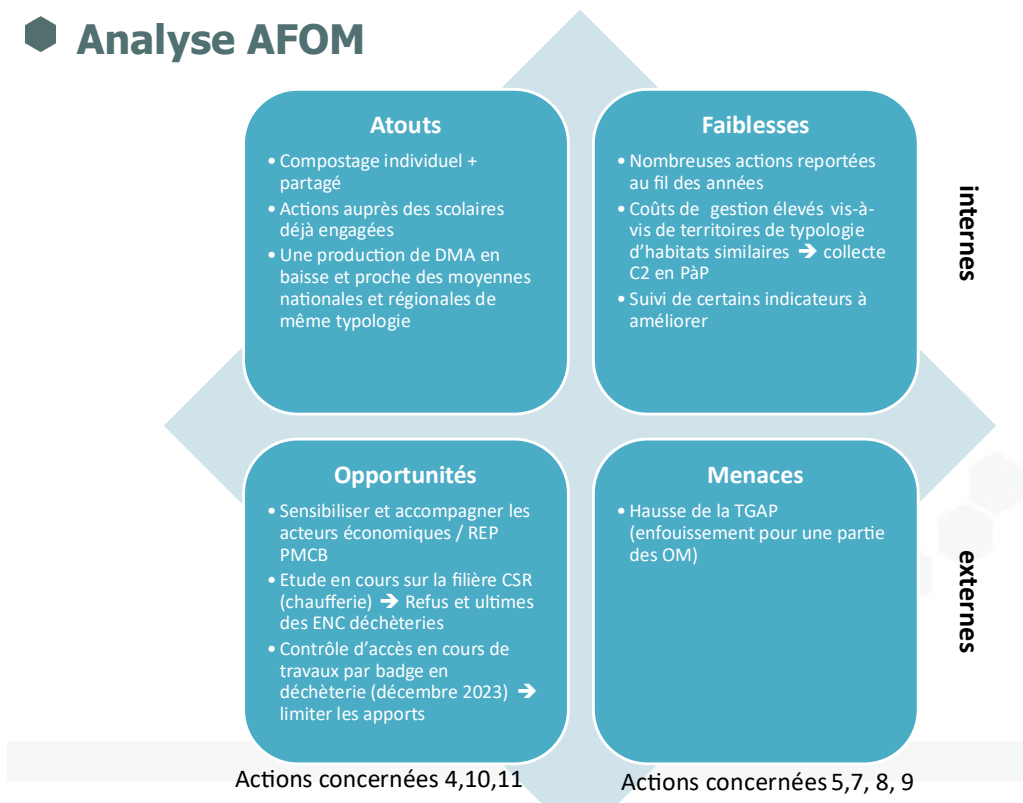


* Première année de la matrice des coûts renseignée sur SINOE

A la suite de l'état des lieux, une analyse AFOM a été réalisée afin de déterminer des leviers d'amélioration concernant les enjeux du PLPDMA.

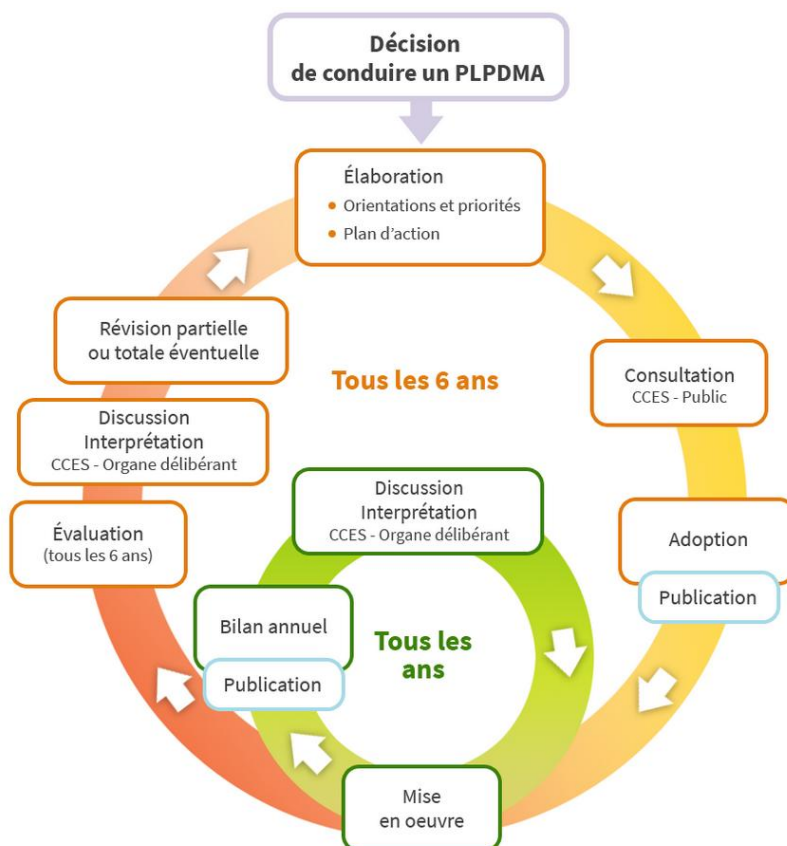
1.3 ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX (AFOM)

Analyse AFOM



2 PLANIFICATION, ANIMATION ET GOUVERNANCE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPDMA)

2.1 PROCESSUS D'ELABORATION D'UN PLPDMA



2.2 ANIMATION D'UN PLPDMA

Inddigo a révisé le PLPDMA avec l'équipe projet de la CESH.

L'équipe projet met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA. Elle est composée de :

- ✓ Nicolas Granier – Responsable des Services Techniques et de l'Environnement
- ✓ Tristan Montsarrat – Chargé de mission Prévention déchets
- ✓ Carole Fortuno – Service Environnement

De façon plus détaillée, les missions de l'équipe projet et notamment de la Cheffe de projet et Ambassadrice du tri, sont les suivantes :

- ✓ Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les autres services missionnés, les partenaires
- ✓ Préparation et participation aux réunions de la CCES
- ✓ Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets
- ✓ Participation à l'organisation d'événements
- ✓ Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions

- ✓ Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

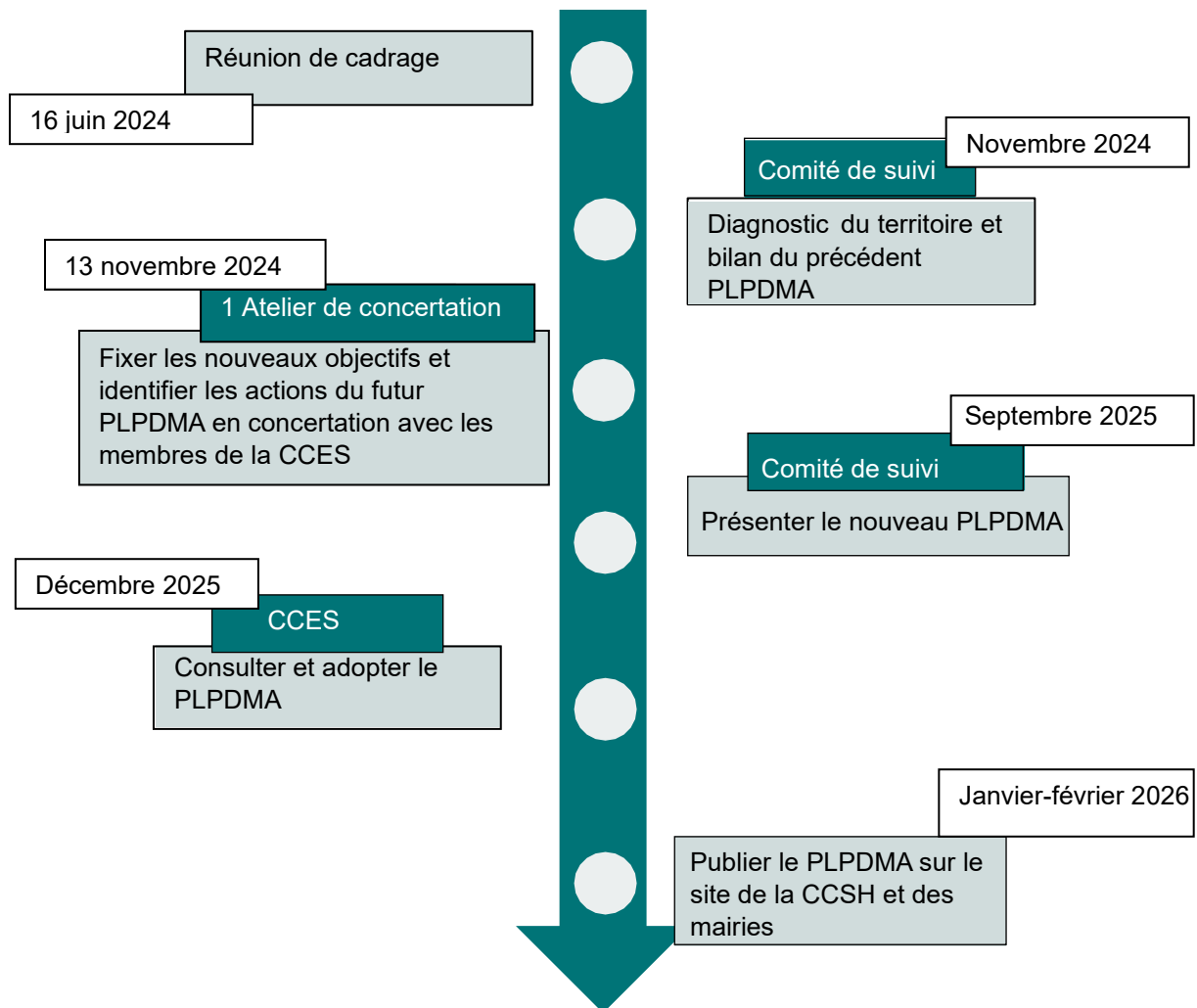
2.3 GOUVERNANCE D'UN PLPDMA : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective. Elle est amenée notamment à :

- ✓ Donner son avis sur le projet,
- ✓ Évaluer le PLPDMA tous les six ans.

Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année. Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

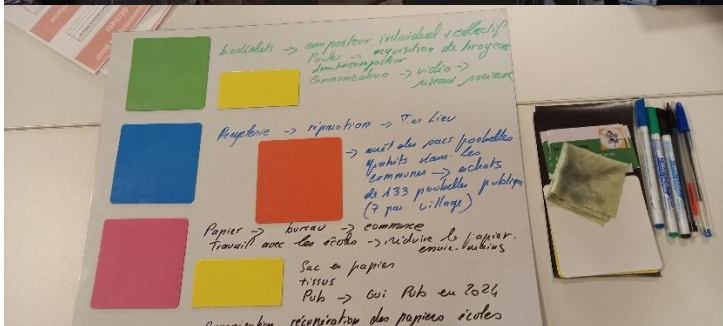
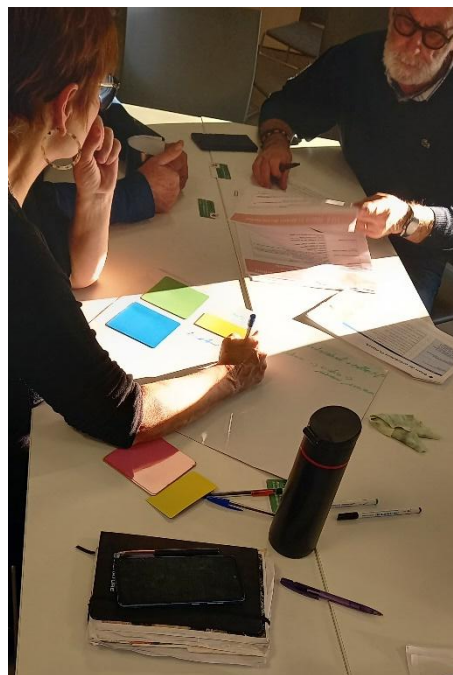
2.4 LES TEMPS FORTS DE LA REVISION DU PLPDMA



1 atelier d'une demi-journée a été animé par Inddigo le 13 novembre 2024. Les membres de la CCES ont été conviés à participer à un atelier de concertation sur le thème « bienvenue à la ruche ». L'objectif de cet atelier était de définir le nouvel objectif de réduction dans le PLPDMA 2025-2030 et de proposer les actions à mettre en œuvre pour y parvenir :

Les ateliers se sont déroulés en 4 temps :

- ✓ Un temps en plénière afin de rappeler le champ de la prévention, le bilan du PLPDMA précédent, les efforts restants à fournir en matière de prévention, ainsi que le contenu des ateliers ;
- ✓ Un temps en sous-groupes où les participants devaient proposer l'objectif cible à atteindre à l'échéance du futur PLPDMA (2030) et définir les flux prioritaires (sur lesquels agir) ;
- ✓ Un troisième temps où les groupes devaient proposer des actions de prévention leur permettant d'atteindre l'objectif de réduction ;
- ✓ Un dernier temps, permettant de restituer le travail de chaque sous-groupe (ruche).



A l'issue de cet atelier de concertation, **7 actions ont été retenues dans le PLPDMA 2025 – 2030.**

- ✓ Maintenir et renforcer la distribution de composteurs individuels (action déjà engagée sur le territoire), poursuite de l'action 7 du précédent PLPDMA
- ✓ Développer la mise en place de composteurs partagés sur le territoire de la CC
- ✓ Remettre en service et mieux communiquer sur la mise à disposition des broyeurs en déchèteries
- ✓ Créer un guide à destination du grand public sur les bienfaits du broyat
- ✓ Sensibiliser les établissements scolaires à la prévention et les accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'actions (textiles sanitaires à usage unique, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place d'un composteur, réutilisation du papier, etc.)
- ✓ Création d'une zone de réemploi dans les 2 déchèteries du territoire et envoi vers des recycleries
- ✓ Création d'ateliers zéro déchet sur le territoire pour sensibiliser les habitants et les commerçants

3 OBJECTIFS

3.1 REGLEMENTAIRES

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est mis en œuvre pendant 6 ans, avant de procéder à une évaluation et une révision éventuelle (art. R. 541-41-28 CE). Les objectifs doivent donc être fixés à un horizon de 6 ans minimum.

- ✓ Un PLPDMA doit viser une réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques en 2030 par rapport à 2010 selon la Loi AGECE.

3.2 DE LA COLLECTIVITE

Dans une volonté d'être en accord avec les objectifs réglementaires nationaux de réduction des déchets ménagers et assimilés, la CCSH souhaite atteindre **527 kg de DMA/hab./an en 2030** soit une **réduction de 93 kg/habitant hors gravats par rapport à 2010 (620 kg/hab./an hors gravats)**.

4 PROGRAMME D' ACTIONS

Le détail des actions est disponible en annexe incluant, les indicateurs et les moyens de communication nécessaires à la mise en œuvre.

Axe d'intervention	N° AXE	Action
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1	✓ Sensibiliser les établissements scolaires à la prévention et les accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'actions
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	2, 4	✓ Création d'ateliers zéro déchet sur le territoire pour sensibiliser les habitants et les commerçants
Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	5	✓ Maintenir et renforcer la distribution de composteurs individuels ✓ Remettre en service et mieux communiquer sur la mise à disposition des broyeurs en déchèteries ✓ Créer un guide à destination du grand public sur les bienfaits du broyat ✓ Développer la mise en place de composteurs partagés sur le territoire de la CC
Augmenter la durée de vie des produits	6	✓ Création d'une zone de réemploi dans les 2 déchèteries du territoire et envoi vers des recycleries

5 PLANNING ANNUEL DES ACTIONS

Axes thématiques	N°Action	Actions	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	A1	✓ Sensibiliser les établissements scolaires à la prévention et les accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'actions						
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	A2	✓ Création d'ateliers zéro déchet sur le territoire pour sensibiliser les habitants et les commerçants						
Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	A3	✓ Maintenir et renforcer la distribution de composteurs individuels						
	A4	✓ Remettre en service et mieux communiquer sur la mise à disposition des broyeurs en déchèteries						
	A5	✓ Créer un guide à destination du grand public sur la réduction des déchets verts et les bienfaits du broyat						
	A6	✓ Prêter un broyeur de végétaux aux usagers						
	A7	✓ Développer la mise en place de composteurs partagés sur le territoire de la CC						
Augmenter la durée de vie des produits	A8	✓ Création d'une zone de réemploi dans les 2 déchèteries du territoire et envoi vers des recycleries						

6 ANNEXES : FICHES ACTIONS



Sensibiliser les établissements scolaires à la prévention et les accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'actions

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Établissements scolaires (personnels, élèves, parents), services achats et scolarité des mairies
AXE CONCERNE :	AXE 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

FINALITE DE L'ACTION

Les établissements scolaires ont un rôle très important d'exemplarité et d'éducation à l'environnement. Ils sont souvent d'important producteurs de déchets et de gaspillage alimentaire. Pour parvenir à réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire, la CCSH souhaite :

- Réaliser un diagnostic déchets auprès des établissements scolaires cibles pour obtenir des ratios par flux / an et par élèves
- Identifier les pistes pour réduire la production de déchets et le gaspillage
- Elaborer un plan pluriannuel d'actions, le mettre en œuvre et le suivre dans le temps
- Former le personnel (cuisiniers, enseignants, agents municipaux, direction) après mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser les élèves et les parents d'élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets

CONTEXTE

Éléments ressortant de l'état des lieux :

Actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire non mise en œuvre

8 sensibilisations mini-maxi gouters auprès des maternelles et des collèges.

Pas de travail sur avec le service scolarité et achats des communes pour réduire les déchets

Pas d'information sur le nombre d'établissements labellisés "Zéro déchets" ou E3D

MISE EN ŒUVRE

2025	1/ Faire la liste de tous les établissements dans lesquels intervenir 2/ Identifier les structures volontaires pour réaliser le diagnostic 3/ Travailler avec les services achats et scolarité de la Mairie, la CCSH et l'établissement pour identifier des leviers de réduction (3 réunions) 4/ Définir le plan pluriannuel d'actions
2026	1/ Préparer les supports de sensibilisation à destination des convives, élèves, enseignants, personnels et parent d'élèves 2/ Former le personnel (1 réunion) 3/Mettre en place les actions dans 2 établissements pilotes (visites régulières 1 fois par mois) 4/ Suivre les indicateurs, mettre en forme et communiquer les résultats (avant et après intervention)
2027	1/ Intervenir dans 1 nouvelle structure
2028	1/ Intervenir dans 1 nouvelle structure
2029	1/ Intervenir dans 1 nouvelle structure
2030	1/ Intervenir dans 1 nouvelle structure

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de réduire la quantité de déchets à la source. Ces interventions ont aussi pour objectifs de donner de l'espoir et d'apporter de réelles solutions à la fois aux scolaires (actions concrètes en faveur de l'écologie et donc de leur futur), mais aussi aux professionnels (avec des solutions pour réduire les biodéchets à leur niveau, la consommation de papier) et aux parents (avec la réduction des emballages de goûter, des pique-niques zéro déchets, etc.)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Nombre d'établissements concernés					Unité de mesure :	en nombre cumulé
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	2	3	4	5	6	7	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nb d'élèves sensibilisés					Unité de mesure :	
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs							
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre de professionnels sensibilisés					Unité de mesure :	
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Objectifs								
Résultats								

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
Les communes	Informar les écoles de son territoire de l'action allant être déployée et relais sur le site internet
Les établissements scolaires, crèches	Diffusion de l'information aux étudiants, enseignants, agents et parents d'élèves
CCSH	Relais des actions sur le site internet de la CCSH et communication des résultats aux établissements et communes concernés
Le Département	Informar les collèges du territoire de l'action allant être déployée et relais sur le site internet

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	20	15	12	12	12	12
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement	1 070 €	535 €	535 €	535 €	535 €	535 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement *	2 772,73 €	2 079,55 €	1 663,64 €	1 663,64 €	1 663,64 €	1 663,64 €
Réalisé fonctionnement						

Création d'ateliers "zéro déchet" sur le territoire pour sensibiliser les habitants et les commerçants

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Citoyens et commerçants
AXE CONCERNE :	AXES 2 et 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

FINALITE DE L'ACTION

Afin de réduire la quantité de suremballages, de penser et consommer plus local, la CCSH souhaite instaurer des ateliers « zéro déchet » animés par des associations et/ou la CCSH. Ces ateliers pourront porter sur la confection de repas avec des restes et épluchures, les produits d'entretien et de soin, la couture, la customisation de meubles anciens, ...

CONTEXTE

Éléments ressortant de l'état des lieux :

Pas d'action de ce type initiée sur le territoire par la CCSH.

MISE EN ŒUVRE

2026	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Identification des associations locales et commerçants pouvant être intéressés par l'organisation d'ateliers zéro déchet ; Identification des manifestations sur la nature et l'environnement susceptible d'accueillir ce genre d'atelier 2/ Prise de contact et planification d'ateliers (dans un commerce, restaurant, un festival ou une manifestation, un marché paysan, etc.). Elaborer un planning avec des thématiques variées (cosmétique maison, jardin zéro déchets, cuisiner ses restes et ses épluchures, etc.) 3/ Réalisation d'un atelier test 4/ Bilan de l'atelier
2027	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Programmation de 3 à 4 ateliers zéro déchet 2/ Lancement des inscriptions 3/ Réalisation et bilan
2028	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Programmation de 3 à 4 ateliers zéro déchet 2/ Lancement des inscriptions 3/ Réalisation et bilan
2029	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Programmation de 3 à 4 ateliers zéro déchet 2/ Lancement des inscriptions 3/ Réalisation et bilan
2030	<ul style="list-style-type: none"> 1/ Programmation de 3 à 4 ateliers zéro déchet 2/ Lancement des inscriptions 3/ Réalisation et bilan

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de réduire la consommation des ménages et la quantité de suremballage.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Nombre de sessions					Unité de mesure :	Nb/an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs		3	3	3	3	3	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre de participants					Unité de mesure :	
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Résultats								

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
Associations en charge des ateliers voire professionnels (ex: restaurateurs, réparateur vélo, commerces, organisateur	Communication sur le site internet + les réseaux sociaux
L'office du tourisme	Diffusion de l'information sur le site
CCSH	Diffusion de l'information sur le site + les réseaux sociaux + gestion des inscriptions
Communes	Communication sur le site internet + les réseaux sociaux

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH		6	6	6	6	6
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement		832 €	832 €	832 €	832 €	832 €
Réalisé fonctionnement						

Maintenir et renforcer la distribution de composteur individuels sur le territoire

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Citoyens
AXE CONCERNE :	AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

FINALITE DE L'ACTION

Pour s'assurer du tri à la source des biodéchets et de leur valorisation matière sous forme de compost, la CCSH doit donner les moyens à ses habitants de détourner les biodéchets. Ainsi, la CCSH souhaite :

- Poursuivre la distribution de composteurs individuels sur son territoire

CONTEXTE

Eléments ressortant de l'état des lieux :

A fin 2022, 357 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire

MISE EN ŒUVRE

2025	1/ Commander des composteurs ou s'assurer du stock 2/ Informer la population des modalités de récupération et d'achat (10€ le composteur et 2€ le bioseau) 3/ Former les usagers à leur utilisation 4/ Proposer un suivi à domicile 6 mois après leur mise en service
2026	1/ Commander des composteurs ou s'assurer du stock 2/ Informer la population des modalités de récupération et d'achat 3/ Former les usagers à leur utilisation 4/ Proposer un suivi à domicile 6 mois après leur mise en service
2027	1/ Commander des composteurs ou s'assurer du stock 2/ Informer la population des modalités de récupération et d'achat 3/ Former les usagers à leur utilisation 4/ Proposer un suivi à domicile 6 mois après leur mise en service
2028	1/ Commander des composteurs ou s'assurer du stock 2/ Informer la population des modalités de récupération et d'achat 3/ Former les usagers à leur utilisation 4/ Proposer un suivi à domicile 6 mois après leur mise en service
2029	1/ Commander des composteurs ou s'assurer du stock 2/ Informer la population des modalités de récupération et d'achat 3/ Former les usagers à leur utilisation 4/ Proposer un suivi à domicile 6 mois après leur mise en service
2030	1/ Commander des composteurs ou s'assurer du stock 2/ Informer la population des modalités de récupération et d'achat 3/ Former les usagers à leur utilisation 4/ Proposer un suivi à domicile 6 mois après leur mise en service

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de détourner la production de biodéchets des OMR et d'inciter les particuliers à composter. Elle permettra aussi d'enrichir le sol en matière organique et de créer du lien autour d'un sujet prévention. Elle est conforme aux objectifs de la Loi AGECE (mise en place d'un tri à la source des biodéchets à compter de janvier 2023).

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Nombre de composteurs distribués					Unité de mesure :	en nombre/an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	50	50	50	50	50	50	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre de réunions de formation					Unité de mesure :	nb de réunion/an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	5	5	5	5	5	5	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre de visites domicile					Unité de mesure :	nb d'habitants cumulés
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Objectifs	15	15	15	15	15	15		
Résultats								
Libellé de l'indicateur :	Nombre d'habitants desservis					Unité de mesure :	nb d'habitants cumulés	
Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
Résultats								
Libellé de l'indicateur :	Quantité d'OMR/hab./an					Unité de mesure :	nb cumulé	
Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
Résultats								

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
La CCSH	Diffusion des informations sur les modalités d'acquisition d'un composteur individuel + consignes de tri des biodéchets + notice d'utilisation du composteur Organisation des réunions avec le guide composteurs avant chaque mise en service (par groupe de 10 à 20 personnes)

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	25	25	25	25	25	25
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement	7 740 €	7 740 €	7 740 €	7 740 €	7 740 €	7 740 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement *	3 466 €	3 466 €	3 466 €	3 466 €	3 466 €	3 466 €
Réalisé fonctionnement						

Remettre en service et mieux communiquer sur la mise à disposition des broyeurs en déchèterie

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Citoyens
AXE CONCERNE :	AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

FINALITE DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de diminuer la production de déchets verts en déchèterie et d'améliorer la fertilité des sols. Ainsi, la CCSH souhaite :

- Remettre en service le broyeur fixe à la déchèterie de Quarante
- Remettre à disposition des communes le broyeur mobile (**déchèterie de Pierrerue**)
- Communiquer leur importance et leur présence aux usagers
- Proposer de donner le broyat produit à la déchèterie de Quarante

CONTEXTE

Eléments ressortant de l'état des lieux :

- Les broyeurs à déchets verts ne sont plus utilisés à cause de pannes trop fréquentes et d'une gestion trop complexe.

MISE EN ŒUVRE

2025	1/ Vérifier l'état de fonctionnement des broyeurs 2/ Programmer les réparations 3/ Identifier les filières de reprise du broyat (travail avec les espaces verts des communes) 4/ Elaborer une procédure d'utilisation des broyeurs et du broyat et produire les outils de reporting associés 5/ Elaborer un support de communication et Promotion du broyat et des broyeurs mis à disposition sur le site internet de la CCSH et dans le "guide de la déchèterie" 6/ Informer les services espaces verts des communes de la mise à disposition 7/ Mise en service des broyeurs et gestion du planning du broyeur mobile et des évacuations de
2026	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités de DV valorisés, des évacuations / dons de broyat
2027	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités de DV valorisés, des évacuations / dons de broyat
2028	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités de DV valorisés, des évacuations / dons de broyat
2029	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités de DV valorisés, des évacuations / dons de broyat
2030	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités de DV valorisés, des évacuations / dons de broyat

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de détourner les déchets verts d'un traitement par compostage et pouvoir traiter in situ les déchets verts grâce au broyeur mobile. Elle permettra aussi d'enrichir le sol en matière organique et de créer du lien autour d'un sujet prévention.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Nombre de broyeur en fonction					Unité de mesure :	en nombre
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	2	2	2	2	2	2	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Temps de fonctionnement du broyeur fixe					Unité de mesure :	en h/an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre de mises à disposition du broyeur mobile					Unité de mesure :	nb /an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Quantité de broyat produit					Unité de mesure :	en t/an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Déchets verts collectés en déchèteries					Unité de mesure :	en kg/hab./an par rapport à l'année 2023
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	-3%	-4%	-5%	-6%	-7%	-8%	
	Résultats							

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
Les services de communication des communes	Diffusion de l'information sur leur site internet et des consignes associées (quels déchets verts, etc.)
Les services techniques des communes	Informers les services espaces verts de la remise en service des broyeurs et des possibilités de récupération de broyat
La CCSH	Information des agents de déchèteries de la date de mise en service des broyeurs, des communes, et de la population avec le site internet et des affichages en déchèteries et dans les Mairies. Organisation des réunions d'information des agents de déchèteries et de leur formation, ainsi que celle des agents des espaces verts à l'utilisation du broyeur et aux modalités d'utilisation du broyat.

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	15	12	12	12	12	12
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement	1 820 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement *	2 080 €	1 664 €	1 664 €	1 664 €	1 664 €	1 664 €
Réalisé fonctionnement						

Créer un livret des alternatives existantes pour réduire les déchets verts et favoriser le broyat

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Citoyens, services espaces verts, professionnels producteurs de déchets verts (paysagistes, agriculteurs...)
AXE CONCERNE :	AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

FINALITE DE L'ACTION

Les déchets verts sont souvent imposants et pèsent lourd dans le total des déchets collectés. Afin de réduire cette quantité, la CCSH souhaite créer un livret rassemblant toutes les alternatives et les conseils existants pour réduire les déchets verts, comme : encourager le broyage et l'utilisation de broyat ; les tailles douces et le mulching pour limiter le brûlage des déchets verts ; les bienfaits du paillage et des prairies fleuries ; proposer l'utilisation de plantes endémiques méditerranéennes lors de la création de nouveaux espaces verts qui seront plus résistantes ; expliquer comment choisir ses plantes ...

CONTEXTE

Eléments ressortant de l'état des lieux :

- Les déchets verts sont le deuxième flux de déchets collectés en déchèteries (1120 tonnes en 2022)
- Beaucoup d'habitants ne savent pas quoi faire de leurs déchets verts et n'ont pas forcément les moyens de les emmener en déchèteries.

MISE EN ŒUVRE

2025	1/ Rassembler les idées et les conseils en interrogeant les professionnels
2026	2/ Rédiger et diffuser le livret
2027	
2028	
2029	
2030	

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de réduire la quantité de déchets verts et d'améliorer la qualité des déchets verts collectés en déchèteries.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Réduction des déchets verts en déchèteries				Unité de mesure :	% en kg/hab./an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs	-3%	-5%	-7%	-8%	-9%	-10%
	Résultats						

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
Déchèteries	Mise à disposition du livret
Jardineries, pépinières	Mise à disposition du livret
CCSH	Communication sur le site internet

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	10	5	1	1	1	1
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement	1 386 €	693 €	139 €	139 €	139 €	139 €
Réalisé fonctionnement						

Prêter un broyeur de végétaux

PORTEUR DE L'	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLE	Citoyens
AXE CONCERNÉ	AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

FINALITE DE L'ACTION

Les déchets verts sont souvent imposants et pèsent lourd dans le total des déchets collectés. Afin de

CONTEXTE

Eléments ressortant de l'état des lieux :

MISE EN ŒUVRE

2026	1/ Acquérir 2 broyeurs de végétaux
2027	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités
2028	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités
2029	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités
2030	1/ Suivi des broyeurs, de la maintenance, du planning de mise à disposition, des quantités

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de réduire la quantité de déchets verts apportés en déchèteries.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur	Réduction des déchets verts en déchèteries					Unité de mesure :	% en kg/hab./an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	-3%	-5%	-7%	-8%	-9%	-10%	
	Résultats							

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
CCSH	Communication sur le site internet

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	2	2	2	2	2	2
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement	1 000 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réalisé fonctionnement						

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Citoyens
AXE CONCERNE :	AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

FINALITE DE L'ACTION

Pour s'assurer du tri à la source des biodéchets et de leur valorisation matière sous forme de compost, la CCLGV doit donner les moyens à ses habitants de détourner les biodéchets. Ainsi, la CCSH souhaite :

- Equiper **toutes les communes d'au moins 1 composteur partagé**
- Organiser des réunions publiques afin d'expliquer le fonctionnement du composteur partagé
- Mettre en place un suivi des différents composteurs par un agent communal ou une association
- Cartographier les composteurs installés pour aider les citoyens à se repérer

CONTEXTE

Éléments ressortant de l'état des lieux :

- Sur 17 communes, 6 sont équipées de composteurs partagés (Montels, Villespassans, Poilhes, Creissan, Cessenon sur Orb + Capestang (jardin partagé, écoles, médiathèque).
- La CCSH compte installer prochainement de nouveaux composteurs partagés dans les communes non équipées à ce jour

MISE EN ŒUVRE

2025	1/ Choisir les emplacements dans les villages non équipés, en partenariat avec la mairie 2/ Installer 6 nouveaux composteurs partagés 3/ Identifier les agents (service espaces verts) et référents de site ou associations responsables du suivi des composteurs 4/ Cartographier tous les emplacements des composteurs partagés 5/ Diffuser la cartographie aux citoyens 6/ Organiser 3 réunions pour expliquer le fonctionnement du composteur partagé (1 par
2026	1/ Installer 6 nouveaux composteurs partagés 2/ Organiser 6 réunions (par an) pour expliquer le fonctionnement du composteur partagé aux citoyens 3/ S'assurer du bon suivi des composteurs 4/ Mettre à jour la cartographie et s'assurer de la diffusion de la nouvelle version
2027	1/ Installer 2 nouveaux composteurs partagés 2/ Organiser 2 réunions (par an) pour expliquer le fonctionnement du composteur partagé aux citoyens 3/ S'assurer du bon suivi des composteurs 4/ Mettre à jour la cartographie et s'assurer de la diffusion de la nouvelle version
2028	1/ Vérifier s'il faut installer de nouveaux composteurs (analyse des besoins) 2/ S'assurer du bon suivi des composteurs 3/ Mettre à jour la cartographie et s'assurer de la diffusion de la nouvelle version en cas d'ajout ou de modification
2029	1/ Vérifier les installations existantes et si besoin d'installer de nouveaux composteurs 2/ Au besoin organiser 1 à 2 réunions (par an) pour expliquer le fonctionnement du composteur partagé aux citoyens 3/ S'assurer du bon suivi des composteurs 4/ Au besoin mettre à jour la cartographie et s'assurer de la diffusion de la nouvelle version
2030	1/ Au besoin organiser 1 à 2 réunions (par an) pour expliquer le fonctionnement du composteur partagé aux citoyens 2/ S'assurer du bon suivi des composteurs 3/ Au besoin mettre à jour la cartographie et s'assurer de la diffusion de la nouvelle version

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra de détourner la production de biodéchets des OMR et d'inciter les particuliers à composter. Elle permettra aussi d'enrichir le sol en matière organique et de créer du lien autour d'un sujet prévention.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Nombre de communes équipées en composteur(s) partagé(s)					Unité de mesure :	en nombre cumulé
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	9	15	17	17	17	17	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre de réunions de formation					Unité de mesure :	nb de réunion/an
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Objectifs	3	6	2	0	0	0	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Nombre d'habitants desservis					Unité de mesure :	nb d'habitants cumulés
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
	Résultats							
	Libellé de l'indicateur :	Quantité d'OMR/hab./an					Unité de mesure :	nb cumulé
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Résultats								

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
L'office du tourisme	Diffusion de la cartographie sur leur site internet + consignes de tri biodéchets
Les services de communication des communes	Diffusion de la cartographie sur leur site internet et annonce des nouveaux composteurs + consignes de tri des biodéchets
Les campings	Distribuer la cartographie aux touristes + consignes de tri des biodéchets
La CCSH	Diffusion de la cartographie sur leur site internet et annonce des nouveaux composteurs + consignes de tri des biodéchets Organisation des réunions avec le guide composteurs avant chaque mise en service
Les hébergeurs saisonniers particuliers	Distribuer la cartographie aux touristes + consignes de tri des biodéchets

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	12	24	8	2	2	2
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement	3 102 €	6 204 €	2 068 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement *	1 664 €	3 327 €	1 109 €	277 €	277 €	277 €
Réalisé fonctionnement						

Créer des zones de réemploi dans les déchèteries

PORTEUR DE L'ACTION :	Communauté de Communes Sud Hérault
PUBLICS CIBLES :	Citoyens
AXE CONCERNE :	AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits

FINALITE DE L'ACTION


Beaucoup de produits sont jetés car les propriétaires ne les utilisent plus, alors qu'ils sont encore utilisables. C'est pourquoi, la CESH souhaite mettre en place des zones de réemploi dans les déchèteries.

CONTEXTE

Eléments ressortant de l'état des lieux :

- Pas de zone de réemploi dans les 2 déchèteries du territoire

MISE EN ŒUVRE

	2028	<p>1/ Identifier des associations qui souhaiteraient récupérer les objets de la zone de réemploi (pas de ressourcerie sur le territoire de la CC) les plus proches sont à Villespassans et Lézignan Corbières.</p> <p>2/ Choisir l'emplacement des zones de réemploi et le type de bâtiment (auvent ou conteneur maritime fermé)</p> <p>3/ Se rapprocher du référent Ecomaison pour clarifier les soutiens (ex : filière jouets et article de bricolage et jardins 250€/an pour la mise en place d'une zone de réemploi, etc.)</p> <p>4/ Trouver un partenaire pour assurer le service de collecte et de tri/redistribution (ressourceries, association, etc.)</p> <p>5/ Si pas de partenaire, permettre aux usagers de la déchèterie de venir récupérer des objets dans la zone de réemploi pour limiter les déchets mis en benne et prévoir des périodes d'évacuation des flux vers des recycleries existantes hors territoire.</p>
	2029	1/ Equiper 1une première déchèterie d'une zone de réemploi et promotion de la zone de réemploi
	2030	1/ Equiper 1une première déchèterie d'une zone de réemploi et promotion de la zone de réemploi

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action permettra d'offrir une seconde vie aux produits et de réduire la quantité de déchets

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de REALISATION	Libellé de l'indicateur :	Nombre de déchèteries équipées				Unité de mesure :	en nombre cumulé
	Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs	0	0	0	2	2	2
	Résultats						

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action
CCSH	Communication sur les espaces de réemploi via le site internet
Communes	Communication sur les espaces de réemploi via le site internet
Office du tourisme	Communication sur les espaces de réemploi via le site internet
Ressourcerie	Communication sur les espaces de réemploi via le site internet

BILAN ETP et €

TEMPS ESTIME	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel (en nbre de jour) / service CCSH	0	0	0	20	20	5
Réalisé						
BILAN FINANCIER (€ TTC)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Prévisionnel Investissement				2 500 €	2 500 €	
Réalisé Investissement						
Prévisionnel fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réalisé fonctionnement						